

# PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2018

Séance du 15 mars 2018 - Maison du Parc à Pélussin  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86  
Présidente : Mme PEREZ Michèle

### Délégués Collège de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

#### Etaient présents

Mme CUKIERMAN Cécile  
M. HEYRAUD Stéphane  
M. MANDON Emmanuel

#### Etaient représentés

M. CINIERI Dino	Par M. MANDON Emmanuel
Mme PEYCELON Nicole	Par M. ZILLIOX Charles
M. VIAL Raymond	Par Mme PEREZ Michèle

#### Etait excusé

M. TAITE Jean Pierre

#### Etaient absents

Mme BUSSIERE Laurence  
M. DE PEYRECAVE Gabriel  
Mme SLEPCEVIC Sandra

### Délégués Collège des Conseils Départementaux

#### Etaient présentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
Mme JURY Christiane	Conseil Départemental Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
Mme VIALLETON Marie Michelle	Conseil Départemental Loire

#### Etaient représentés

Mme PERRIN Fabienne	Par Mme VIALLETON Marie Michelle
Mme PUBLIE Martine	Par Mme JURY Christiane
M. REYNAUD Hervé	Par Mme FOREST Nicole
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Par Mme PEYSSELON Valérie

## **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

### **Délégués de la Communauté de communes**

#### *Etaient présents :*

M. DEVRIEUX Michel  
Mme DE LESTRADE Christine  
M. SAUVIGNET Daniel  
M. ZILLIOX Charles

#### *Etait représenté*

M. PERRET Jean Baptiste

Par Michel DEVRIEUX

#### *Etaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. CHORON Denis  
Mme RICHARD Béatrice

## **Délégués des Communes**

#### *Etaient présents*

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Verin
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. VERNEY Jean Paul	Délégué de Maclas

#### *Etait représenté*

M. MARET Philippe

Par M. SAUVIGNET Daniel

#### *Etaient absents*

Mme FRERING Odette	Déléguée de Chuyer
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

### **Délégués de la Communauté de Communes**

#### *Etaient Présents*

M. BERNARD Hervé  
Mme DROIN Anne  
M. FOREL Vincent  
M. SCHMELZLE Pierre  
M. SOUTRENON Bernard

#### *Etait représenté*

M. SABOT Guillaume

Par M. BERNARD Hervé

#### *Etaient absents*

M. IMBERT Florent  
Mme LEVEQUE Patricia  
Mme ROCHETTE Yvette

### **Délégués des communes**

#### *Etaient présents*

M. MALOCHET Yves Délégué de St Régis du Coin  
M. TEYSSIER Robert Délégué de St Romain les Atheux

#### *Etait représentée*

Mme MONCHOVET Michèle Par M. SOUTRENON Bernard

#### *Etaient absents :*

M. ARNAUD Patrick Délégué de Thélis la Combe  
M. BRUNON François Xavier Délégué de Planfoy  
M. DURSAPT Jean Louis Délégué de Tarentaise  
M. LE GRIS Sébastien Délégué de St Sauveur en Rue  
Mme LECORNU Françoise Déléguée Colombier

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Etaient présents*

Mme BERGER Corinne  
M. BONNEL Claude  
Mme JAUD-SONNERAT M. Pierre

#### *Etaient absents*

M. DARMANCIER Martial  
M. GADOUD Marc

### **Délégués des communes**

#### *Etaient présents*

M. DURR Daniel Délégué de Condrieu  
M. LAGER Alain Délégué de Tupin-et-Semons  
M. TARDY Sébastien Délégué St Romain en Gal

#### *Etait représenté*

M. CHARMET Michel Par M. BONNEL Claude

#### *Etait absent*

M. LECONTE Marc Délégué Loire sur Rhône

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

#### **Délégués de Saint-Etienne Métropole**

#### *Etaient présents*

Mme DREVON Chantal  
M. SEUX Jean François

#### *Etaient absents*

Mme FAYOLLE Sylvie  
Mme HUET Isabelle  
M. PORCHEROT J Philippe

### **Délégués des communes**

#### *Etaient présents*

M. BARRIER Jean Alain	Délégué de Farnay
M. LACROIX Norbert	Délégué La Terrasse sur Dorlay
M. VALLUY J. Christophe	Délégué Ste Croix en Jarez

#### *Etait absent*

M. THOLOT Sébastien	Délégué La Valla en Gier
---------------------	--------------------------

### **Délégués Collège des Villes Portes**

#### **Délégués de Saint Etienne Métropole**

#### *Etaient Présents*

M. DUMAINE Sébastien  
Mme FOREST Nicole  
M. GEYSSANT Daniel

#### *Etaient représentés*

Mme CHAZELLE Suzanne	Par M. GEYSSANT Daniel
M. PENARD Christophe	Par Mme DREVON Chantal

#### *Etaient absents*

M. FAVERJON Christophe  
M. GONNET J. Gabriel

### **Délégués des Villes portes**

#### *Etait présent*

M. MICHAUT Marc	Délégué de L'Horme
-----------------	--------------------

#### *Etaient représentés*

M. BERGER Jean Pierre	Par M. MICHAUT Marc
Mme DE BEAUMONT Anne	Par M. VALLUY J Christophe
Mme REVEYRAND Anne	Par Mme JAUD SONNERAT Marie Pierre

#### *Etaient absents*

Mme CHARBONNEL Christiane	Déléguée de La Grand-Croix
M. CROZET Cédric	Délégué de Sorbiers
M. FAVIER Daniel	Délégué La Ricamarie

M. LARGERON Patrick  
Mme RUAS Janine  
M. TARDY Gérard

Délégué d'Annonay  
Déléguée de St Martin la Plaine  
Délégué de Lorette

**Assistaient également à la réunion :**

M. FOREST Michel  
M. VINCENT Pierre  
M. VERILHAC Jean Marc  
Mme ALBOUY  
Mme BONGRAND  
Equipe du Parc

Président Amis du Parc  
Amis du Parc  
Trésorier Municipal  
Ville St Etienne  
Association

**Etaient représentés**

M. GUILLOTEAU Christophe  
M. WAUQUIEZ Laurent

Par Mme JURY Christiane  
Par M. MANDON Emmanuel

**Etaient excusés**

M. COUTEAUD Didier  
M. DUBESSET Georges  
M. DUBOIS Fabrice  
M. DUMAS Jacques  
M. FAURE Raymond  
M. FIGUET Bernard  
M. FRANCISCO Pascale  
M. GIBERT  
M. GRENOT Jacques  
M. LAGET Bernard  
Mme PUBLIE Martine

Jeunesse et Sports  
Chambre des métiers Loire  
Directeur DDT 42  
Fédération pêche Loire  
FRAPNA Loire  
Directeur adjoint Région AURA  
Architecte bâtiments de France  
Directeur Tourisme Loire  
CRPF  
Président SIEL  
Présidente Tourisme Rhône

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Charles ZILLIOX est désigné secrétaire de séance.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018**

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.**

Aucun Bureau ne s'est pas réuni depuis le 6 décembre 2018. Par ailleurs, la Présidente n'a pas fait usage de ses délégations pendant la période du 18 janvier au 28 février 2018.

### **3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Les statuts du syndicat mixte actuellement en vigueur ont été révisés lors de la réunion du comité syndical du 7 avril 2016.

Il est proposé aujourd'hui de toiletter ces statuts afin de notamment prendre en compte les modifications institutionnelles qui ont pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole qui est devenue Métropole et la fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu. En conséquence, le nouvel EPCI issu de cette fusion Vienne Condrieu Agglomération se substitue de plein droit à la Communauté de communes de la Région de Condrieu au sein du syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans la rédaction actuelle des statuts, aucune procédure particulière n'est précisée quant à leur modification. Par conséquent, c'est le droit commun des syndicats mixtes ouverts qui s'applique et le vote doit avoir lieu à la majorité qualifiée des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

Le tableau joint en annexe présente la version des statuts telle qu'actuellement en vigueur, et la version modifiée telle que proposée.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications des statuts telles que présentées et jointes en annexe à la présente délibération.

### **4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

Emmanuel MANDON présente les résultats du compte administratif 2017.

Le résultat de l'exercice 2017 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	3 564 767,61 €	2 508 428,29 €
Dépenses	3 564 767,61 €	2 514 619,51 €
Résultat de l'exercice		- 6 191,22 €
Résultat reporté (exercice N-1)		405 698,21 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>399 506,99 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	618 382,38 €	321 187,41 €
Dépenses	618 382,38 €	192 420,70 €
Résultat de l'exercice		128 766,71 €
Résultat reporté (exercice N-1)		122 312,01 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>251 078,72 €</b>

**D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 650 585,71 €.**

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.

Après cette présentation, la Présidente se retire et confie à Emmanuel MANDON, Vice-président, la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- approuve le compte administratif 2017.

## **5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	3 564 767,61 €	2 508 428,29 €
Dépenses	3 564 767,61 €	2 514 619,51 €
Résultat de l'exercice		- 6 191,22 €
Résultat reporté (exercice N-1)		405 698.21 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>399 506.99 €</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	618 382.38 €	321 187.41 €
Dépenses	618 382.38 €	192 420.70 €
Résultat de l'exercice		128 766.71 €
Résultat reporté (exercice N-1)		122 312.01 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>251 078,72 €</b>

**D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 650 585,71 €.**

\*\*\*\*\*

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>399 506,99 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>24 719,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>374 787,99 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>24 719,00 €</b>
Déficit global cumulé au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



## **6 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2018**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février dernier, le Comité syndical a approuvé le Budget primitif pour l'exercice 2018.

Emmanuel MANDON présente les propositions pour le budget supplémentaire 2018.

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 et à la décision d'affectation du résultat par délibération séparée, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire d'un montant de 989 323,40 euros en fonctionnement et de 494 556,88 euros en investissement, au regard des tableaux joints en annexes 4 et 5.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2018 conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération.

## **7 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Par délibération du 26 juin 2014, la Présidente s'est vu confier une délégation pour réaliser des lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

Chaque année, il est nécessaire de souscrire une ligne de Trésorerie annuelle pour faciliter l'exécution budgétaire.

Cette ligne de Trésorerie est généralement activée pour une courte période (un mois environ) dans l'attente du versement par exemple, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux notamment, des premiers acomptes sur les participations statutaires.

Un contrat pour une ligne de Trésorerie d'un montant de 300 000 € en vigueur jusqu'au 31/03/2018 a été souscrit par le Syndicat mixte du Parc pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche à un taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'Euro Overnight Index Average (EONIA ou taux moyen pondéré en euro) auquel est ajouté une marge de 0,89 %. Les frais de dossier ont été de 300 € et une commission de non utilisation est à la charge de l'emprunteur.

La ligne de trésorerie n'a pas été activée en 2017 mais elle pourrait certainement l'être en 2018 car le versement de certaines subventions européennes - programmation 2014-2020 n'a toujours pas eu lieu, alors même que certaines opérations devant bénéficier de ce soutien sont d'ores et déjà achevées.

Il est proposé de fixer à 300 000 € (trois cent mille euros) le montant de la ligne de Trésorerie à souscrire au plus tôt le 01/04/2018 pour une durée d'un an et d'autoriser la Présidente à réaliser cette souscription dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à souscrire au plus tôt au 01/04/2018 une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée d'un an, dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc du Pilat.

## **8 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2017**

Ce bilan d'activités n'est pas une liste exhaustive des actions réalisées au cours de l'année 2017 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat. Il est destiné à illustrer, au travers de données chiffrées

et de quelques actions phares, les axes autour desquels s'organise l'action du Syndicat mixte du Parc en déclinaison de la Charte Objectif 2025.

### **Fonctionnement du Syndicat mixte**

Données chiffrées :

- Un budget de 2 164 325,42 € en fonctionnement et de 248 474€ en investissement (chiffres issus du Budget primitif)
- 1005 mandats de dépenses et 276 titres de recettes émis
- 25 dossiers de demande de subvention déposés pour le Syndicat mixte du Parc
- 6 dossiers de demande de subvention portés par d'autres acteurs du territoire émergeant aux dispositifs financiers animés par le Parc
- 19 stagiaires accueillis dont 11 dans les équipes d'entretien de la nature

### **Un nouveau site internet / extranet**

Adapté aux formats ordinateur, tablette et téléphone, le nouveau site internet du Parc affiche ses nouvelles couleurs depuis octobre 2017. En déclinaison de la nouvelle charte graphique, il présente un contenu revisité, synthétique, visuel, aéré. Au menu : une présentation des richesses du territoire, tout savoir sur le fonctionnement du Parc et ses actions. La partie « les grands programmes » présente les différentes procédures pilotées par le Parc du Pilat qui servent le développement du territoire, comme le programme européen Leader par exemple.

L'extranet a lui aussi été revisité pour donner aux élus tous les éléments nécessaires à leur action au sein du Parc du Pilat.

### **Mutualisation de postes**

Depuis plusieurs années, le Parc du Pilat procède à la mutualisation de postes : soit 2 postes avec la Maison du Tourisme (direction et comptabilité), 1 poste avec l'association Inter Parc Massif central (direction) et 1 poste avec le CPIE des Monts du Pilat (observation de la biodiversité).

En 2017, deux nouveaux postes ont été mutualisés. Ainsi, pour la mise en œuvre du projet Pôle de pleine nature « Destination Pilat », le Parc bénéficie pour une durée de 3 ans de la mise à disposition d'un employé de la Maison du Tourisme à raison de 3 jours par semaine. Le Parc, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, met à disposition de l'association IPAMAC, son animateur de la charte forestière à mi-temps pour prendre part à l'action de valorisation des forêts anciennes du Massif central.

### **Les décisions du Bureau en Bref**

Depuis 2016, un résumé des décisions prises en Bureau du Parc était formalisé pour les Amis du Parc, afin de les aider à suivre l'actualité du Parc. En 2017, il a été décidé de l'envoyer à tous les élus et invités du Conseil syndical du Parc, aux techniciens des collectivités avec lesquelles le Parc travaille, ainsi qu'au Conseil scientifique du Parc. Un simple recto-verso, facile et rapide à lire, élaboré dans le respect de la nouvelle charte graphique du Parc est ainsi adressé par mail pour un meilleur suivi du travail du Parc, après chaque réunion de Bureau. Les procès-verbaux des réunions de Bureau relatant l'ensemble des débats et décisions prises restent bien évidemment accessibles dans leur intégralité via l'extranet du Parc.

### **100% de réussite aux appels à projets**

Le Parc a répondu à divers appels à projets, avec en 2017 un taux de réussite de 100%. Il a été lauréat de l'appel à projet régional « Ecocitoyens en Auvergne Rhône Alpes » pour organiser « Les rendez-vous de mon Parc, côté jardin ». Son projet de captation des savoir-faire textiles liés à la passementerie a été accepté à l'appel à projets « mémoires du 20<sup>ème</sup> siècle » lancé par l'Etat et la Région. Le Parc

figure également parmi les 47 candidats retenus par l'Agence Française de la Biodiversité pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Et le projet HAPPI MONTANA embrassant l'ensemble du Massif central et plusieurs acteurs dont le Parc (pour des actions sur la mobilité, les énergies renouvelables et l'épargne locale) a été déclaré admissible à l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoire d'innovation de grande ambition ».

#### Un Parc, acteur du territoire régional et au-delà (axe 4)

Objectifs stratégiques :

- Tisser des relations solidaires au sein du territoire avec les métropoles voisines et les territoires périphériques
- Stimuler l'innovation et l'approche prospective par des collaborations ou coopérations

#### *Réseau*

##### **50 ans des Parcs**

Pour célébrer les 50 ans de leur création, par décret signé du Général de Gaulle le 1<sup>er</sup> mars 1967, les Parcs ont multiplié événements et productions en 2017 : un beau livre, une exposition photographique avec le magazine Partir en France, un manifeste pour des relations apaisées entre les sociétés humaines et la nature, une étude sur la valeur spécifique de l'action des Parcs, une note prospective « Demain les Parcs », un numéro spécial de la revue des Parcs daté et écrit en 2067 ! Et un événement organisé en octobre à Bercy Village où chacun des 51 Parcs de France (52 depuis le 21 décembre 2017) a présenté son territoire et ses produits à près de 20 000 parisiens. Sur le stand du Pilat : 2 producteurs de Rigottes, 600 rigottes vendus, 2 agents du Parc, de la documentation sur l'offre touristique « Pilat sans voiture » et sur l'offre « Vignoble et découverte », 1 dégustation de vins.

#### *Expérimentation*

##### **Les thèses Cifre au Parc**

Via le dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation pour la REcherche), l'État subventionne toute entreprise de droit français qui embauche pendant 3 ans un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Ainsi, le Parc a accueilli, entre 2010 et 2017, 3 doctorants avec l'Université Jean Monnet. La première Adeleen CHILES a soutenu sa thèse sur « La construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et la place des associations locales : le cas du Parc du Pilat » le 18 décembre 2015. Le 10 novembre 2017 ce fut le tour de Mélanie MEREY de soutenir sa thèse intitulée « La gestion patrimoniale et l'usage des chemins à l'ère du numérique ». Quant au dernier doctorant, dont le contrat avec le Parc s'est achevé en octobre 2017, Louis DUREY, sa thèse relative au fleuve Rhône est en cours de rédaction.

#### *Coopération*

##### **Accueil de délégations étrangères**

Le Parc est fréquemment sollicité pour accueillir des délégations étrangères. En 2017, à la demande de la Commune de Pélussin et du Ministère de l'écologie, une délégation de la Ville japonaise d'Ono a été reçue pour échanger sur la protection de la ressource en eau. La Région a sollicité le Parc pour une présentation de la Centrale villageoise photovoltaïque des Haies à une délégation du Burkina Faso, puis à une délégation marocaine. Le Parc a programmé une journée d'échange sur la préservation des patrimoines en contexte périurbain avec un groupe d'élus et de techniciens d'Addis Abeba en Ethiopie, partenaire de La Métropole de Lyon. Indépendamment de ces relations ponctuelles, avec l'appui d'étudiants de l'Institut d'administration des entreprises de Saint-Etienne et de l'Institut d'études

politiques de Lyon, une réflexion sur la stratégie de coopération du Parc a été lancée à la rentrée scolaire 2017.

### *Expérimentation*

#### **Comment favoriser l'engagement des élus dans la prise en compte de la biodiversité ?**

Dans le cadre du contrat de territoire « corridors biologiques » Grand Pilat, le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) a souhaité porter une étude dans le domaine des sciences humaines en partenariat avec l'Institut de Psychologie de l'université Lyon 2 et le Parc du Pilat. Ce programme de recherche, engagé en 2017 sur une durée de 18 mois, vise à identifier des leviers efficaces pour susciter et permettre l'engagement des élus locaux en faveur de la trame verte et bleue et de la biodiversité, au-delà des obligations réglementaires. Enquêtes et ateliers participatifs ont été ainsi organisés, rassemblant des professionnels de l'environnement et des élus, et d'où ont émergé des premières productions et outils qu'il reste à finaliser et à tester en grandeur nature.

#### Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources (axe 1)

Objectifs stratégiques :

- o Conforter un réservoir de biodiversité riche et connecté
- o Recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage
- o Garantir une utilisation raisonnée des ressources locales

Données chiffrées :

- o **78** participants aux observatoires participatifs
- o **68 participants** aux Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat, sur le thème de l'écosystème du jardin
- o **5** actions d'approfondissement des connaissances sur la biodiversité réalisées
- o **29** nouveaux diagnostics d'exploitations agricoles et **18** engagements dans les mesures agro-environnementales et climatiques
- o **16** actions du Contrat de territoire Corridors écologiques Grand Pilat engagées pour un montant total de 1 022 205 € (13 dossiers de demande de financement portés par 7 structures Maîtres d'Ouvrage)
- o **30** communes aidées pour la prise en compte de la trame verte et bleue dans les PLU(i)
- o **20** communes accompagnées pour l'élaboration de leur document de planification : Loire-sur-Rhône, Longes, Chavanay, Malleval, PLU Groupé (Bessey, Lupé, Véranne, Roisey), Bourg-Argental, Echalas, Tupin-et-Semons, Vérin, Saint-Pierre-de-Boeuf, Maclas, Saint-Appolinard, Trèves, La Versanne, Pavezin, Ampuis, Saint-Romain-en-Gal
- o **3** projets d'aménagement opérationnels accompagnés (Echalas, Chuyer et Trèves)
- o **14** dépôts sauvages, épaves de voitures, affichages publicitaires signalés par les éco-gardes du Parc en 2017
- o **6** manifestations sportives en site Natura 2000 accompagnées pour limiter leurs incidences et communiquer sur les milieux naturels

#### **Tout le territoire : Signalétique et Affichage**

Concilier préservation des paysages et développement économique fait partie des objectifs de la Charte du Parc. Aussi, une attention particulière est-elle portée à l'affichage publicitaire et la signalétique. Une

première charte signalétique avait été élaborée en 2004 pour préciser des règles communes. Suite à des évolutions règlementaires, le Parc a engagé l'actualisation de ce document en réunissant l'ensemble des acteurs concernés, en premier lieu, l'Etat, les EPCI et les Départements. L'objectif est de clarifier pour tous l'application de la réglementation et de s'accorder sur les points essentiels à communiquer aux acteurs socio-économiques afin de les aider à s'y retrouver dans une législation complexe tout en signalant leur activité efficacement.

Un guide de l'affichage et de la signalétique du Pilat partagé est ainsi paru et a été envoyé à plus de 200 destinataires en 2017.

### **Monts du Pilat : Deux lycées agricoles partenaires pour la biodiversité**

Au-delà de préserver et restaurer des continuités écologiques, le contrat corridors « Grand Pilat » a permis de tisser des liens entre différents acteurs. C'est le cas pour deux lycées agricoles : celui de Saint-Genest Malifaux qui forme, entre autres, de futurs agriculteurs et celui de Vienne (AGROTEC) spécialisé dans les métiers de la gestion des milieux naturels. Le projet a démarré en 2015 par un travail de diagnostic de l'exploitation agricole du lycée de Saint-Genest Malifaux réalisé par des étudiants en BTS « Gestion et Protection de la Nature » de Vienne. A partir cet état des lieux, une vingtaine de propositions d'actions agro-écologiques\* ont été soumises au regard croisé des deux lycées. A l'automne 2017 une première opération a été réalisée, avec la plantation de haies, via un chantier étudiant.

### **Pays du Gier : Apéro Bavard à Doizieux sur le thème Biodiversité**

En 2017, le Parc a invité les habitants à échanger sur le thème « biodiversité et bâti » lors d'un « Apéro bavard » au P'tit Saint Just à Doizieux. Une vingtaine de participants est venue partager autour d'un verre leurs expériences sur la cohabitation parfois difficile entre l'Homme et la Nature.

A partir d'exemples concrets, les discussions ont permis d'évoquer des problèmes qui peuvent survenir lorsqu'un animal choisit de s'établir dans les habitations ou les jardins.

Des perturbations dans les écosystèmes peuvent favoriser certains animaux ou végétaux parfois indésirables. Si des pistes ont été évoquées pour améliorer la cohabitation, aucune solution clé en main n'existe cependant car chaque cas est différent. Lors de cet apéro, chaque participant s'est vu remettre un exemplaire du tout dernier dossier documentaire consacré à la biodiversité du Pilat.

### **Pilat Rhodanien : Observatoire du paysage à l'honneur**

Imaginé en 1989 par l'Etat, l'Observatoire photographique du paysage a pour mission de « constituer un fonds de séries photographiques pour analyser les mécanismes de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Le Pilat est un des premiers territoires français choisi pour développer un observatoire en 1994 avec 40 points de vue photographiés, depuis, chaque année.

Un travail d'analyse et de valorisation des 900 clichés accumulés a été engagé en 2017 : ateliers organisés afin d'esquisser des moyens d'action sur l'évolution des paysages du Pilat, séries

photographiques rendues accessibles à tous via internet, exposition de l'association de l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central accueillie à la Maison du Parc.

### **Région de Condrieu : Les vaches s'enrhument sur le bitume !**

Le 31 octobre 2017, au Petit Bouchon de Longes, une trentaine de personnes a répondu à l'invitation du Parc pour un "Apéro bavard" sur le thème de la préservation du foncier agricole. Un débat dense et vivant, animé par le chargé de mission agriculture du Parc évoquant sécurité alimentaire, vitalité des exploitations agricoles, qualité des paysages, pression urbaine, outils règlementaires de protection du foncier agricole....

La question de l'installation en agriculture a été illustrée par le témoignage de deux jeunes qui se sont installés sur Longes en élevage et par l'exemple de la Ferme de la Fournachère de Les Haies, reprise par une jeune bergère, après l'achat de la ferme par Terre de liens (réseau associatif qui facilite l'accès des paysans à la terre via l'épargne locale), projet soutenu par le Parc.

### Des modes de vie plus sobres et plus solidaires (axe 2)

Objectifs stratégiques :

- S'assurer d'un habitat durable
- Prendre des initiatives pour une mobilité durable
- Promouvoir des usages de loisirs doux
- Valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels

Données chiffrées :

- **268** personnes accueillies en conseil architectural
- **1 102** avis donnés sur des demandes d'autorisation de construction neuve ou rénovation
- **20** aires de covoiturage dans le Pilat
- **12** utilisateurs réguliers, **5** occasionnels avec la maison du Tourisme, **151** réservations **15 000** km réalisés pour le service d'autopartage expérimenté sur Pélussin
- **1 917** personnes informées sur les services mobilité existants sur le Pilat, **1 678** participants au challenge Mobilité « Au travail, j'y vais autrement », **1 738** inscrits sur le site de covoiturage de la Région au départ ou à l'arrivée sur le Pilat
- **1 831 047** km évités sur l'année du fait de l'action mobilité sur le Pilat
- **53** manifestations de pleine nature sur lesquelles le Parc a donné un avis
- **39** demandes de prêts du matériel de sonorisation et d'affichage honorées par le Parc

### **Tout le territoire : Concerts en balades et après ?**

Après plus d'une décennie de « Concerts en balades et Scènes aux champs », le Parc a mis à profit 2017 pour renouveler son action culturelle. Objectif ? Renouer avec le cœur du projet de Parc en retissant un lien fort avec les associations locales.

Grâce à de nombreuses contributions recueillies lors d'une « nuit de la culture » le 10 mars, beaucoup d'idées ont émergé.

Les élus du Parc ont dû faire des choix ne retenant que quelques pistes avec comme fer de lance une saison culturelle partagée avec les acteurs locaux autour du patrimoine naturel pilatois. L'automne aura permis de faire mûrir et d'éprouver ce projet.

Le premier test mené avec Jazz au Sommet à Saint-Régis-du-Coin a déjà rencontré un écho positif malgré une météo capricieuse. Rendez-vous donc au printemps 2018 pour la suite.

### **Monts du Pilat : Accessibilité physique du site du Guizay**

Le Pilat est un massif montagneux offrant des panoramas impressionnants attirant de nombreux visiteurs. Afin de rendre accessible au plus grand nombre cette richesse patrimoniale et paysagère, le Parc est engagé dans une politique d'aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap depuis plusieurs années. En 2017, avec le soutien de la Région et sous les conseils de Polymorphe design, le Parc a réalisé des travaux pour repenser l'ensemble des outils d'information autour du site du Guizay à Planfoy. Inauguré le 26 septembre, ce site offre désormais une palette d'outils accessibles à tous :

- table d'orientation adaptée,
- contenu en langue des signes
- visites en audio-description
- cheminements adaptés ...

Rendez-vous en 2018 sur la commune de Malleval pour la prochaine étape.

### *Pays du Gier : La Chartreuse, poursuite des travaux de rénovation*

La première tranche de travaux de rénovation de l'Ermitage, cellule de père Chartreux propriété du Parc et ouverte à la visite touristique, s'achève avec le remplacement des fenêtres en mauvais état. Les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité, réfection des sols et des décors peints et consolidation de la poutre du promenoir ont été lancées.

Les contours des futurs travaux de rénovation de l'église médiévale ont été définis par la Commune. Quant à Saint-Etienne-Métropole, l'aménagement d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite autour de la Chartreuse a été inauguré. Fin 2017, la Commune, le Parc et l'Association de Sauvegarde de la Chartreuse se sont lancés dans la préparation d'une recherche de mécénat pour aider au financement des travaux à venir.

### **Pilat Rhodanien : Journées à Vivre**

Le rôle du Parc est d'aider les Communes à accompagner les nouveaux habitants à construire et à rénover leur maison tout en tenant compte des spécificités architecturales du Pilat.

Ainsi en juin 2017, afin de montrer des maisons exemplaires, le Parc a proposé à 5 habitants et architectes de participer aux journées portes ouvertes de l'architecture, événement national organisé par le magazine Architecture à Vivre. Ces habitants et leurs architectes ont accepté d'ouvrir les portes de leur maison le temps d'un week-end. Au programme, 2 constructions neuves et 4 rénovations exemplaires : rénovation d'une ancienne usine, extension alliant bois et pierre, construction écologique ... Au total 32 personnes ont pu bénéficier des visites et des conseils avisés des concepteurs de ces maisons.

### **Région de Condrieu : Zone de Rencontre de Condrieu**

En 2017, la mission mobilité mise en place par le Parc dans le cadre de la démarche TEPOS avec Saint Etienne Métropole et l'Agence Locale Energie Climat de la Loire a accompagné la Commune de Condrieu dans une gestion plus sécurisée des déplacements en centre-bourg. Déménagement de l'hôpital et création de logements, stationnement de voitures tampon dans le centre, stratégie d'évitement de la D 1086 par le centre, il était important d'améliorer le partage des espaces entre véhicules et piétons et notamment l'usage de la Zone de Rencontre (zone où la vitesse est limitée à 30 km/h et où les piétons sont prioritaires). Une nouvelle signalisation au sol réalisée, des places de

stationnement redessinées, un revêtement de qualité pour les espaces piétons mis en place, une fiche sur les modes de transport alternatif à la voiture individuelle disponibles diffusée ...

### Des modes de production durable en lien avec la consommation locale (axe 3)

Objectifs stratégiques :

- Maintenir une activité agricole de qualité et accroître son autonomie
- Renforcer l'exploitation et la production forestière dans le respect de l'environnement
- Poursuivre le développement de l'écotourisme
- Accompagner la création de biens et de services ancrés territorialement
- Viser la sobriété et l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Données chiffrées :

- **151** entreprises figurant sur le site éco-acteurs
- **20** porteurs de projet accompagnés dans leur démarche de recherche de financement participatif
- **11** projets suivis dans le cadre de la Charte forestière de territoire
- **58** personnes accueillies sur le Martelloscope de Pélussin, sur 4 séances
- **4** formations réalisées sur la gestion du pâturage pour 280 agriculteurs
- **144** opérateurs touristiques recommandés Parc / **19** entreprises touristiques engagées dans la Charte Européenne de Tourisme Durable
- **104** km de sentiers de randonnées entretenus par les équipes techniques du Parc soit **205** jours de travail
- **2** plaquettes de sentiers communaux réalisées (St Appolinard et Véranne)
- **64** rendez-vous physiques et **180** personnes conseillées par téléphone en matière d'économie d'énergie dans l'habitat en lien avec les Points info énergie Loire et Rhône
- **7 158** connections à Pilat Rando en 2017 depuis son lancement
- **91** randonnées pédestres + **12** cyclo + **12** VTT + **2** équestres accessibles sur Pilat Rando

### **Tout le territoire : Mobilisation de l'épargne locale**

Mi 2016, le Parc lançait son partenariat avec les plateformes de financement participatif HelloAsso et KissKisBankBank et une banque (Caisse d'Epargne) pour contribuer au financement de projets sur le Pilat. Un groupe de travail composé des intercommunalités, des chambres consulaires, des plateformes d'initiative locale, des Cigales étudie les projets avant d'accorder le mentorat du Parc, ce qui permet d'accompagner les porteurs de projet de manière collective. Tous types de projet sont soutenus, à condition de répondre aux enjeux de la Charte du Parc. D'ores et déjà 9 projets ont réussi leur campagne de financement participatif, 3 projets ont obtenu un prêt bancaire et 8 projets sont en cours d'accompagnement. Cela a déjà permis de mobiliser 64 930€ en dons et 168 000€ en prêt bancaire.

### **Monts du Pilat : Pilat Rando inauguré au Bessat**

Le Parc et les Communes ont construit au fil des ans une offre de randonnée basée sur un réseau dense de sentiers balisés.

Afin de valoriser cette offre au-delà des traditionnelles brochures, cartes ou autres topoguides, le Parc a lancé en juin un site Internet : [www.pilat-rando.fr](http://www.pilat-rando.fr)

Ce nouvel outil permet d'accéder gratuitement à 117 circuits à choisir selon le type d'activité (à pied, vélo ou cheval), le secteur géographique ou le niveau de difficulté recherchés.

Une fois l'itinéraire choisi, le randonneur dispose de toutes les informations pratiques : dénivelé, niveau de difficulté, durée, ainsi que du descriptif technique de cette randonnée. Il ne reste plus qu'à imprimer



la fiche synthétique ou d'importer la trace GPS. Fin 2017, 7 158 personnes avaient déjà visité ce nouveau site inauguré au Bessat lors d'un Apéro Bavard en juin 2017.

### **Pays du Gier : Sylv'ACCTES pour optimiser la gestion de sa forêt**

Sylv'ACCTES est un dispositif visant à financer des travaux forestiers en faveur d'une gestion durable, permettant de produire du bois de qualité tout en préservant la biodiversité, la qualité de l'eau, des paysages, en optimisant le stockage du carbone...

Le Parc du Pilat a été associé dès 2013 à l'expérimentation de ce mode de financement, et c'est en fin 2016 que le dispositif est devenu effectivement opérationnel.

Les propriétaires forestiers privés ou publics du Pilat présentant une garantie de gestion durable peuvent désormais recevoir une aide financière à la réalisation de travaux sylvicoles pour :

- Irrégulariser leur sapinière,
- Obtenir une régénération naturelle de Douglas,
- Diversifier en feuillus leur plantation résineuse,
- Remettre en production un taillis feuillu.

En 2017, près de 60 ha de forêt ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 12 500 €.

### **Pilat Rhodanien : En 2025, le Pilat sera à 40 % bio**

C'est l'objectif fixé dans la Charte du Parc. Le Parc s'est inscrit en 2017 dans le réseau des territoires "Eau et Bio" de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique afin de conforter l'image "bio" du Pilat et accentuer la dynamique de transition de l'agriculture du Pilat.

Dans le même temps, soutenue par le Parc, la première foire Bio du Pilat est née à Pélussin le 8 octobre 2017. L'initiative de cette foire revient à des citoyens regroupés au sein de l'association "Vent de bio" avec pour objectif de sensibiliser le public à l'agriculture biologique et plus largement à l'écologie. De nombreux exposants étaient présents dont le Parc ...Des spectacles, trois conférences et des ateliers de réflexions ont été proposés aux 3000 visiteurs présents. Un succès qui démontre l'intérêt des citoyens pour l'agriculture biologique.

### **Région de Condrieu : Des et De nouvelles des centrales villageoises photovoltaïques**

Depuis 2014, la première Centrale Villageoise photovoltaïque de France produit l'électricité spécifique de l'équivalent de 30 foyers sur les 150 que compte Les Haies où elle est installée. Après avoir également été précurseur dans les smart grid (réseaux intelligents) en milieu rural, la société par action simplifiées (SAS) qui gère cette centrale et le Parc entament une nouvelle phase de développement de centrales villageoises photovoltaïques prioritairement sur la Région de Condrieu, mais aussi sur quelques communes voisines du Pilat rhodanien intéressées. Des réunions publiques en lien avec les projets d'éco-quartier de Chuyer et d'Echalas ont été réalisées conjointement par la SAS et le Parc en

2017 afin de trouver des nouvelles forces vives, des toits à équiper et de futurs actionnaires pour la seconde tranche de travaux pour 2018-2019.

### Une mobilisation de tous pour changer d'ère (axe 5)

Objectifs stratégiques :

- Développer une culture commune du territoire par la connaissance
- Rendre chacun acteur du projet de territoire

Données chiffrées :

- **75** rendez-vous recensés dans le guide des « Rendez-vous de mon Parc 2017 » dont 25 portés par le Parc
- **52** classes du Pilat et des villes-portes ont bénéficié du programme d'éducation au territoire, soit près de 1 200 élèves
- **16** prêts d'expositions du Parc
- **24** communes organisatrices des chantiers Pilat Propre
- **290** spectateurs sur les 5 soirées du Festival du cinéma solidaire organisé par le Parc en lien avec les CIGALES et les cinémas du Pilat sur le thème de l'Accueil de l'autre
- **237** publications postées sur la page Facebook du Parc et 2014 abonnés fin 2017 à cette page
- **14** Chantiers Scouts réalisés et **180** Scouts accueillis sur le territoire
- **44** chroniques du Parc et **30** chroniques Pilat réalisées sur France Bleu

### **Parc et villes-portes : Rencontres au Jardin de la Maison du Parc**

Le thème du jardin a guidé les « rendez-vous de mon Parc » 2017. Une exposition temporaire « Dans le Pilat, faire son jardin ce n'est pas anodin ! » a pris place à la Maison du Parc. Deux samedis « portes-ouvertes du Jardin du Parc » ont eu lieu : l'un avec la Maison de la semence de la Loire et l'organisation d'un troc de plantes et l'autre avec le CPIE des Monts du Pilat dans le cadre de l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel ».

Dans ce jardin, des carrés potagers ont été installés et le mur des aromates s'est refait une beauté pour accueillir des visiteurs tous les mercredis de mi juin à mi août. De belles rencontres ont ainsi eu lieu, on y a partagé ses astuces pour limiter l'arrosage ou l'invasion de ravageurs, tout en constatant les bienfaits d'une flore et d'une faune diversifiées, sans oublier de découvrir les saveurs et autres usages des plantes sauvages !

### **Parc et villes-portes : Associer les habitants dans les projets**

Dans le cadre du programme « Changer d'ère », le Parc a proposé une formation sur la participation citoyenne aux élus des Communes et des Villes-portes.

Les 8 et 9 mars 2017, une vingtaine d'élus et techniciens de 11 Communes et de 2 Villes-portes se sont retrouvés pour découvrir comment mieux associer les habitants aux projets communaux.

Définir le niveau de participation visé : information, consultation, concertation, co-décision, ... est le préalable indispensable à la réussite d'une opération conduite en associant les habitants. Les participants ont pu faire part de leurs expériences en ce domaine, échanger sur leurs doutes et les clefs de réussite. Quand faire appel aux habitants, comment, jusqu'où ?...

Une formation dans la convivialité qui a donné lieu à beaucoup d'échanges et de temps de réflexion communs.

### **Parc et villes-portes : Quand une Commune ose le financement participatif !**

Dans le cadre de son opération « un projet pour un mandat », le Parc a accompagné la commune de Chavanay pour développer la dimension participative de son projet de réalisation d'un mur peint en trompe l'œil de 150m<sup>2</sup> en entrée de bourg. Les citoyens ont notamment été invités à exprimer leur envie quant au contenu de la fresque et à manifester leur intérêt à travers un financement participatif opéré via la plateforme KissKissBankBank. Depuis décembre 2015, les Communes peuvent, elles aussi, faire appel au financement participatif. Chavanay est la deuxième Commune de France à avoir mis en œuvre un financement de projet par les citoyens grâce au crowdfunding !

2 565 € collectés – 41 contributeurs

### **Parcs et ville-porte : les ateliers du savoir-faire pour une consommation plus responsable**

Le Parc et le cabinet de conseils Acctees, dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME, ont expérimenté en 2017 des ateliers du savoir-faire sur le thème de l'éco-consommation : accompagner les pilatois pour découvrir et partager des astuces afin de ne pas laisser les factures augmenter tout en faisant un geste pour la planète. Tous les thèmes seront abordés entre 2017 et 2018, des produits ménagers à la finance locale et responsable, en passant par l'alimentation, les transports, la rénovation de son logement ou le jardinage.

Les ateliers sont composés de deux séances : une première de deux heures pour découvrir le sujet et se lancer un défi. Puis, quelques semaines plus tard, une nouvelle séance d'une heure afin d'échanger sur les réussites et les difficultés rencontrées par les participants dans la mise en œuvre de l'éco-consommation.

### **9 – ELECTION DE 4 MEMBRES AU BUREAU POUR LE TERRITOIRE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes de la Région de Condrieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ont fusionnée pour devenir Vienne Condrieu Agglomération. Cette nouvelle collectivité vient en représentation substitution en qualité de membre du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection de quatre élus appelés à représenter le collègue du territoire de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Bureau.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, la désignation a lieu au sein du collège de ce territoire.

Cette élection doit se faire à bulletin secret à la majorité absolue pour le premier tour, et relative pour le second tour.

Quatre personnes ont fait part de leur candidature : Mmes Corinne BERGER et Marie-Pierre JAUD SONNERAT et MM Claude BONNEL et Daniel DURR.

Il est ensuite procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

#### **Collège du territoire de Vienne Condrieu Agglomération** **Nombre de postes à pourvoir au Bureau : 4**

Nombre d'inscrits : 10

Nombre de votants : 7  
Nombre de bulletins exprimés : 7

Listes des candidats :

Corinne BERGER : 7 voix obtenues  
Marie-Pierre JAUD SONNERAT : 7 voix obtenues  
Claude BONNEL : 7 voix obtenues  
Daniel DURR : 7 voix obtenues

Corinne BERGER, Marie-Pierre JAUD SONNERAT, Claude BONNEL et Daniel DURR sont élus au Bureau du Parc.

**10 – RECRUTEMENT D'AGENTS EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient au Comité syndical de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer quatre emplois non permanents compte-tenu des missions liées à l'entretien des sentiers et du réseau de randonnées, à leur développement et à leur amélioration qualitative sur tout le territoire, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine naturel et du jardin du Parc ;

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est proposé de recruter quatre agents à temps non complet pour l'équipe d'entretien de la nature, sur la base de 32 heures hebdomadaires, dans le cadre des missions décrites ci-dessus, et ce pour une durée maximum de 12 mois. Deux agents seront recrutés à compter du 1<sup>er</sup> mai et deux autres pourraient être recrutés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Ces agents seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique. Ils bénéficieront de l'indemnité d'exercice des missions calculé au prorata du temps de travail effectif.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation du Congrès des Parcs naturels régionaux de France, qui aura lieu les 10 et 11 octobre prochains, le Parc du Pilat doit assurer la logistique de l'ensemble de la manifestation ainsi que la conception et l'organisation intégrale de la deuxième journée. Pour mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un(e) chargé(e) de mission à mi-temps (17,5 heures hebdomadaires) sur une durée de 6 mois pour venir en renfort de l'équipe du Parc. Cette personne pourra également intervenir sur la conception de divers supports de communication.

Cet agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur et bénéficiera du RIFSEEP comme le prévoit la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Sandrine GARDET précise que sur le plan financier, ce recrutement est possible car le poste qu'occupait Céline HAUSHERR n'a pas été pourvu et a été remplacé par un poste dont le coût est moins élevé. Ainsi, la somme économisée permet de financer ce poste en renfort pour le Congrès.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le recrutement de 4 personnes au maximum pour l'équipe d'entretien de la nature et d'une personne pour venir en renfort de l'équipe du Parc pour l'organisation du Congrès des Parcs et pour la conception de divers supports de communication. Ces recrutements se feront en CDD pour accroissement temporaire d'activité selon les modalités présentées ci-dessus.

### **11 – CREATION DE DEUX POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La Charte du Parc 2013-2025 se décline en plusieurs axes dont l'un vise à une gestion maîtrisée des espaces et des ressources. Deux projets visant cet objectif sont animés par le Parc du Pilat :

- le développement d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui a pour objectif de réaliser un portrait de la biodiversité à l'échelle du territoire. Ce projet sera mené sur la totalité des communes du Parc (47), pendant 3 ans (2018-2020).
- la mise en œuvre de programmes opérationnels « Trame verte et bleue » visant à conserver et restaurer les continuités écologiques entre le massif du Pilat aux réservoirs de biodiversité périphériques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes. Un premier programme a été élaboré sur la période 2014-2018, s'appliquant sur le périmètre du Parc élargi à sa périphérie, et dont la mise en œuvre s'est appuyée sur un contrat vert et bleu (passé entre le Parc du Pilat et la Région).

Dans le cadre du lancement de la démarche participative de l'ABC du Pilat et du travail de construction de plan d'actions « trame verte et bleue », dans le prolongement du programme actuel 2014-2018, il convient de recruter une personne en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an.

De plus, le Parc du Pilat a mené, en 2017, un travail pour choisir un outil adapté de centralisation des données naturalistes produites dans le cadre de sa politique biodiversité. Le choix s'est porté sur GeoNature qui comprend un ensemble d'outils développés par le parc national des Ecrins et disponibles sous licence libre. Afin de compléter l'inventaire des données naturalistes du Parc et de rendre Géonature opérationnel, il apparaît nécessaire de recruter une personne en Contrat Durée Déterminée pour une durée d'un an.

Aussi, pour rappel, il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois et de déterminer l'effectif à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2° (lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient), il est proposé de créer deux emplois de catégorie A (ingénieur territorial) pour occuper les postes de Chargé de mission Atlas de la Biodiversité Communale et Trame Verte et Bleue et de Gestionnaire de base de données naturalises, à temps complet, au plus tôt, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Ces emplois seront occupés par deux agents contractuels justifiant des exigences requises pour occuper un emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale, d'une formation et d'une expérience en adéquation avec la nature des missions qui lui seront confiées. La rémunération afférente à ces emplois sera calculée selon la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Ces deux agents bénéficieront d'une indemnité mensuelle.

Ces créations de postes et la modification du tableau des effectifs seront soumises pour avis au Comité technique intercommunal placé auprès de Centre de gestion de la Loire, lors de sa réunion du 7 mars prochain.

Sandrine GARDET précise que ces postes sont financés par des fonds de l'Agence Française de la Biodiversité obtenu dans le cadre de l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale pour lequel la candidature du Parc du Pilat a été retenu. Le mi-temps dédié à la Trame Verte et Bleue pourra, a priori, être financé dans le cadre du Contrat de territoire Corridors Biologiques Grand-Pilat conclu avec la Région.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve de l'avis favorable du Comité technique intercommunal, émet un avis favorable pour la création des deux postes susmentionnés : un chargé de mission Atlas de la Biodiversité Communale/Trame Verte et Bleue et un Gestionnaire de base de données naturalistes dans les conditions présentées ci-dessus et pour modifier en conséquence le tableau des effectifs.

## **12 – AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 a supprimé les quotas pour les avancements des agents de catégorie C de l'échelle C1 vers C2.

Le tableau joint en annexe à la présente note reprend le tableau des effectifs actuellement en vigueur et fait apparaître la proposition de modification suivante ainsi que la date d'effet proposée :

- Un avancement de grade d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Loire pour l'avancement de grade et de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal pour la création du poste correspondant, la Présidente propose que cette création d'emploi et la nomination sur le nouveau grade soient effectives à compter du 1<sup>er</sup> mars.

La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et sous réserve des avis favorables de la Commission administrative paritaire et du Comité technique Intercommunal placés auprès du Centre de Gestion de la Loire, approuve :

- la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, dans les conditions mentionnées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars
- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril.

### **13 – ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE : DEMANDE D'AGREMENT**

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Il peut être renouvelé pour la même durée et selon la même procédure.

Le syndicat mixte du Parc remplit les conditions pour pouvoir solliciter une demande d'agrément. A ce jour, le Parc n'est pas agréé mais il héberge et co-encadre les personnes en service civique recrutées par Scouts et Guides de France.

Un tuteur, désigné au sein de la structure d'accueil sera chargé de préparer le volontaire à sa mission et de l'accompagner dans la réalisation de celle-ci. Une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans la réflexion sur le projet d'avenir devront être assurés par la collectivité d'accueil au cours de la mission. La formation peut être assurée en interne ou par un organisme extérieur.

Le volontaire perçoit :

- une indemnité principale versée par l'ASP dont le montant brut correspond à 36,11% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 522,87 € bruts (valeur au 01/01/2018). Cette indemnité peut être majorée lorsque des difficultés de nature sociale ou financière rencontrées par la personne volontaire le justifient.

- une prestation supplémentaire à la charge de la collectivité d'accueil dont le montant brut correspond à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € bruts (valeur au 01/01/2018).

Dans un premier temps, les missions qui pourraient être confiées à un volontaire seraient les suivantes : l'accompagnement au maintien et au développement de la cohérence des sentiers balisés et la participation au développement des séjours randonnée et à l'accueil des populations des villes porte.

Au-delà, le Parc du Pilat pourrait proposer d'autres projets susceptibles d'intéresser les volontaires et qui s'inscriraient dans la philosophie de la loi sur le service civique.

Sandrine GARDET précise que les premières missions pourraient concerner le balisage en lien avec la rénovation des circuits VTT. A ce propos, le Parc vient d'être désigné comme Territoire d'excellence Pleine Nature par la Région.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à faire une demande d'agrément pour accueillir des volontaires en service civique auprès de l'Etat.

#### **14 – QUESTIONS DIVERSES**

- Gouvernance du syndicat mixte : Lors de la réunion du comité syndical, une présentation avait été réalisée sur la gouvernance. Deux points avaient été soulevés à l'issue de cette présentation.

Un premier point concernait les différentes instances consultatives du Parc. Certains élus avaient du mal à s'y retrouver parmi les commissions, groupes de travail, comités de pilotage. Une feuille rappelant toutes ces instances a été distribuée en début de séance. Les élus qui le souhaitent peuvent s'inscrire, ainsi que les Amis du Parc dans l'une ou plusieurs de ces différentes instances. Les membres des conseils municipaux ont aussi la possibilité de s'inscrire, sous réserve de l'accord préalable de leur maire.

Un groupe de travail sur le mécénat va être créé. Les participants pourront bénéficier d'une formation collective sur le mécénat.

Le 2<sup>ème</sup> point évoquait les avis pris par le Bureau dont certains pourraient être retransférés au Comité syndical. Il est proposé de créer un groupe de travail pour réfléchir sur ce sujet et faire ensuite des propositions au comité syndical.

Michel DEVRIEUX demande si ces différentes instances sont ouvertes aux personnes extérieures.

Sandrine GARDET lui répond que cela dépend des instances et des objectifs qu'elles poursuivent. Certaines sont ouvertes aux acteurs du développement économique comme le groupe de travail Economie de proximité par exemple. Les comités de pilotage sont ouverts aux financeurs du dispositif qu'ils sont sensés pilotés comme le comité de pilotage Destination Pilat par exemple qui est ouvert à la Région, au CGET et au GIP Massif central.

- Présentation du questionnaire aux Communes – Evaluation de la Charte à mi-parcours : Jean-Christophe VALLUY qui préside le groupe de travail rappelle que le Parc est engagé dans une évaluation à mi-parcours qui s'appuie sur une expertise interne. Le Parc va mobiliser, pour ce



faire les outils dont il dispose : fiche-action, bilans d'activités, comptes administratifs, mais aussi sur les contributions des signataires de la Charte. Les Communes vont donc être sollicitées via un questionnaire qui sera envoyé par mail.

Jean-Christophe VALLUY invite les délégués du Parc à être les relais de ce questionnaire dans leurs communes respectives et à prendre un peu de temps pour le compléter. Les équipes du Parc se tiennent à la disposition des Communes pour répondre aux questions et apporter des précisions.

## **15 – BONUS : LE CONGRES DES PARCS 2018**

Axel MARTICHE présente les éléments concernant le prochain Congrès des Parcs 2018 organisé par le Parc du Pilat, en lien avec Saint-Etienne-Métropole et qui a pour thème « les relations urbain-rural », suivant les éléments joints à ce présent compte-rendu.

Pour rappel, le Congrès aura lieu les 10 et 11 octobre prochains avec une première journée de plénière au centre des congrès à Saint-Etienne. La 2<sup>ème</sup> journée sera consacrée à des circuits sur le territoire du Parc du Pilat dont les thèmes pourraient être les suivants : Mobilité, financement local, activités de pleine nature, habiter, système alimentaire territorial, ...

Le Congrès est organisé en partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Aussi, les rôles se répartissent de la manière suivante : le Parc du Pilat est chargé de la logistique de l'événement, de la gestion des participants, de la conception et réalisation des circuits et de l'organisation des soirées et de leur animation.

Quant à la Fédération des Parcs, elle gère la conception et l'animation de la journée plénière, la communication autour du Congrès et la gestion des inscriptions de congressistes.

En termes de moyens humains, le Parc fait appel à un comité d'élus et à la mobilisation de l'équipe et des partenaires. La coordination technique est assurée par Sandrine GARDET et Axel MARTICHE.

Le Parc a également besoin de volontaires (entre 25 et 40 personnes) et lance un appel, pour assurer les missions suivantes : pour la journée 1 : Accueil participants, vestiaire, gestion VIP / Chauffeurs, organisation buffet et marché initiatives, gestion des salles (ateliers/plénière) et des bus (dans bus, départ).

Pour la journée 2 : soutien sur circuits, gestion VIP / chauffeurs, logistique générale jour 2, préparation soirée J2.

Stéphane HEYRAUD demande si l'hébergement aura lieu sur la ville de Saint-Etienne.

Axel MARTICHE répond qu'il est plus simple de trouver le nombre d'hébergements suffisants sur la ville de Saint-Etienne. Il explique que ce choix permet de limiter pour les congressistes le nombre de déplacements à réaliser par les congressistes et par conséquent permet de réduire les coûts de la part Transport au sein du Budget dédié au Congrès.

En revanche, pour le repas du midi du 1<sup>er</sup> jour, il a été demandé au traiteur de préférer un repas avec des produits locaux et favoriser l'approvisionnement sur le Pilat.

Le 2<sup>e</sup> jour, pendant les circuits, tous les repas seront pris dans des restaurants du Pilat.

Sur le plan financier, le Parc a sollicité des subventions de la Région, des deux Départements, de Saint-Etienne-Métropole. La Ville de Saint-Etienne met à disposition gratuitement le centre des Congrès, voire la cité du Design.

Le Parc est également soutenu par des mécènes dont ASSE Cœur Vert et les Viticulteurs. GRT Gaz a également été sollicité et d'autres démarches sont en cours.

Avant de clore la séance, Madame la Présidente rappelle que le prochain comité syndical se tiendra le 27 juin à 19h.